

Formation initiale : le changement attendra

A grand renfort de trompettes médiatiques, Peillon a annoncé le « grand changement » dans le monde de l'éducation. Certaines des mesures annoncées pour la rentrée concernent la formation initiale des enseignant-e-s. Ces annonces ne sont pas une surprise, puisque l'affectation à temps plein des enseignants et CPE stagiaires a été rendue illégale en novembre 2011 !

Alors qu'en sera-t-il à la prochaine rentrée ? Les stagiaires auront-ils accès à une véritable formation avant de se retrouver seuls face à des classes ? Rien n'est moins sûr ...

Dans le secondaire, les stagiaires continueront à assumer la responsabilité de plusieurs classes, puisque ne leur est accordée qu'une décharge de trois heures. Ces trois heures sont bien courtes pour se former et réfléchir à sa pratique ! Lorsqu'ils ont rencontré Peillon, les représentants du Snes ont revendiqué une décharge de six heures, alors que les mandats syndicaux la fixaient à douze heures.

De plus, on se demande comment va être assuré le remplacement de ces 3h de décharge. On peut supposer que ces trois heures seront effectuées sous la forme d'heures supplémentaires. L'embauche des 60 000 adultes promise par Hollande semble bien loin ! Dans tous les établissements, les professeurs doivent refuser ces heures sup et exiger la création de postes !

Dans le premier degré, les conditions des stagiaires à la prochaine rentrée ne semblent pas plus favorables ... que sous Chatel.

En Seine Maritime, les professeurs des écoles stagiaires sont accueillis une semaine avant la rentrée (en dehors de leur temps de service, donc bénévolement), puis seront en observation jusqu'à fin septembre, avant d'assurer des remplacements, soit plus tôt que l'an dernier.

En somme, toutes ces mesures ne sont que des effets d'annonce ! Bref, pour les élèves, les stagiaires et leurs collègues enseignants, « le changement c'est pas encore pour maintenant », mais c'est le moment de porter les revendications de la FSU (1/3 temps en classe, 2/3 en formation ; année de T1 à mi-temps...) pour obtenir une véritable formation de qualité !

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.
Clémence GELIN, Collège G. Courbet, Gonfreville l'Orcher.

A nous d'imposer le changement !

La séquence électorale se clôt par un désaveu net de la droite.

Les appels du pied de ténors de l'UMP au Front National, loin de leur profiter, n'ont servi qu'à aider l'extrême droite à faire son entrée à l'Assemblée nationale.

Le Parti socialiste contrôle désormais tous les leviers du pouvoir.

Mais l'abstention record parmi les classes populaires révèle, au-delà du soulagement de voir Sarkozy et sa clique battus, qu'il n'y a pas beaucoup d'illusions dans la volonté de Hollande de rompre sur le fond avec la politique de son prédécesseur.

Les premières mesures et annonces montrent que le « changement » promis préservera l'essentiel des contre-réformes de la droite.

Le décret sur les retraites pour les carrières longues écorne à peine la réforme Fillon et ne concernera que 110 000 personnes.

Les licenciements, suspendus le temps de la campagne électorale, reprennent de plus belle, le nouveau ministre du Travail, Michel Sapin, se contentant d'en appeler à la « croissance ».

Le « changement » attendra aussi pour l'éducation au-delà de quelques aménagements à la marge :

- en matière de formation, les stagiaires devront se contenter d'une décharge de 3 heures, épongées par les autres professeurs en heures supplémentaires,
- de postes, Vincent Peillon restitue 1 000 postes pour les écoles soit seulement 20% des postes supprimés à la rentrée prochaine, et ... 280 pour le second degré,
- et de politique éducative (confirmation du statut Eclair, entre-autres).

Hollande et Ayrault préparent l'opinion à de nouvelles mesures de rigueur. Sans surprise, le rapport de la Cour des comptes, rendu public à la fin du mois, mettra en lumière une situation « plus difficile que prévu » pour justifier le renoncement aux rares et maigres promesses électorales.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement cherche à légitimer sa politique en y associant les forces syndicales dans le cadre d'un « dialogue social renouvelé ».

C'est le sens de la Conférence sociale des 9 et 10 juillet prochains.

A l'inverse de ce jeu de dupes qui désarme la mobilisation, il faut reprendre au plus vite l'initiative, se donner tous les moyens de faire entendre les exigences du mouvement social à l'heure où la crise s'approfondit partout en Europe.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr
27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

www.ecoleemancipee.org

Enseignement supérieur – Recherche : le changement, c'est pour quand ?

La première surprise du nouveau gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est le nom de la Ministre en charge du dossier : Geneviève Fioraso, presque inconnue hormis dans les milieux politiques et scientifiques grenoblois (elle est adjointe au maire de Grenoble). L'examen de son parcours antérieur et peut-être encore plus la composition de son cabinet laissent augurer une certaine continuité dans la politique de recherche menée depuis une dizaine d'années avec un soutien fort aux activités de recherche finalisées (au détriment de recherches plus fondamentales), le maintien de dispositifs de niches fiscales pour les grandes entreprises sans aucune contrepartie tels que le « crédit d'impôt recherche » ou le prolongement d'une politique de pôles d'excellence très inégalitaire. A cela s'ajoute la crainte d'un acte III de la décentralisation puisque l'Association des Régions de France, très majoritairement socialiste, revendique un nouveau transfert de compétences à son bénéfice, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour être justes, reconnaissons tout de même quelques signes positifs comme l'abrogation de la circulaire Guéant concernant les étudiants étrangers – que même les plus fervents défenseurs du libéralisme demandaient – ou la promesse d'élaborer une nouvelle loi en remplacement de la LRU. Mais s'il ne s'agit que d'un toilettage réformant les modalités ubuesques d'administration des universités, le compte n'y sera pas et les organisations syndicales de personnels et d'étudiants devront savoir renouer avec l'action.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNES-UP, Rouen.

Rythmes scolaires : un pas en avant, deux pas en arrière...

Peillon fait dans la précipitation, et ça ne lui réussit pas ! Afin de donner des gages à quelques partenaires syndicaux, groupes pédagogiques ou fédérations de parents d'élèves de ses amis, il a multiplié les annonces sur les rythmes scolaires... Tout d'abord, aucune n'a été précédée de la concertation promise comme préalable à toute décision, durant la campagne ; ensuite, ces annonces ont été précipitées, comme si l'avenir du système scolaire en dépendait, comme s'il s'agissait de LA mesure d'urgence pour cette rentrée ; enfin, contradictoires entre elles, elles se sont pourtant succédé et elles ont jeté le discrédit sur le ministre à peine en poste.

Retour à la semaine de 4 jours et demi en primaire, allongement des vacances de Toussaint de 2 jours et demi, rentrée scolaire 2012 avancée d'une journée... et spectre du raccourcissement des congés d'été de 2 semaines, rien de moins ! Au moment où ces lignes sont écrites, la rentrée n'est finalement pas avancée (elle aura lieu comme prévu le 4 septembre) et les congés d'été sont intacts... jusqu'à quand ?

La question des rythmes scolaires est une affaire sérieuse, elle ne se traite pas, telle une girouette, au gré des vents ni des amitiés. Pour le bien être des jeunes, pour améliorer leurs conditions d'étude, tout en respectant les conditions de travail des personnels, il faut prendre le temps suffisant, et ne pas céder aux pressions et lobbies de tout poil ! Décidément, ça commence mal !

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

Les visages de la précarité

Depuis l'autonomie proclamée des EPLE, nous assistons à des dérèglementations des statuts et à des dysfonctionnements qui nuisent au personnel de la grande maison « éducation nationale » Ainsi les principaux ont désormais la mission de recruter des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques, des CUI, des AVS avec une enveloppe budgétaire dont ils ont l'entière responsabilité. D'une part cela alourdit la charge de travail de ces personnels mais cela leur demande un certain nombre de compétences qu'ils n'ont pas (et on ne peut guère le leur reprocher à moins de les transformer en gestionnaires professionnels).

Lors du dernier CA du collège de La Hève, nous apprenons qu'il n'y a plus ASSEZ d'heures pour rémunérer deux assistants pédagogiques pendant les vacances (du 1er juillet au 1er septembre) alors qu'ils reprennent tous deux leurs activités à la rentrée!!! Incroyable dans un pays comme la France où le droit du travail s'est développé grâce à de nombreuses luttes. Et pourtant à force de détricoter les statuts de la fonction publique voici les aberrations qui se produisent et qui pourraient même passer inaperçues si l'on n'est pas vigilant.

Au delà de cet exemple tristement banal (8 assistants pédagogiques sont dans ce cas dans l'académie) cela nous conduit à une réflexion sur la continuité des métiers de l'éducation nationale et à cette question: dans le cadre de la restitution des postes annoncée par les socialistes, ne pourrait-on pas commencer par titulariser tous les précaires, victimes de la déréglementation ?

Le nouveau gouvernement doit s'emparer de ce problème au plus vite. Le statut des MI SE a été détruit alors qu'il aurait dû être amélioré en permettant d'articuler le travail des assistants d'éducation avec celui des assistants pédagogiques auprès des élèves tout en leur garantissant une pérennité et un débouché de professeurs à l'heure où le vivier se tarit faute d'attractivité du métier.

La restitution des postes supprimés ne pourra pas se mener sans un véritable coup d'arrêt à la précarisation de nos métiers.

Claire MORVAN, Collège de la Hève, Saint Adresse.

Immigrés, sans-papiers, il faut une autre politique !

Les années Sarkozy (en tant que président de la République mais aussi ministre de l'intérieur) ont été marquées par le renforcement de l'appareil répressif contre les immigrés et les sans-papiers ainsi que de la xénophobie d'Etat comme l'a ont démontré les déclarations des ministres Claude Guéant et Nadine Morano au cours de la dernière campagne électorale ! L'abrogation de la circulaire contre les étudiants étrangers est un premier pas, mais le PS, qui détient aujourd'hui tous les pouvoirs (Parlement, Régions) est au pied du mur. « Le changement maintenant » concerne aussi la politique migratoire et le maintien de cette politique sous la coupe du ministre de l'intérieur (contraire aux promesses du candidat Hollande) est un très mauvais signe ! La totale refonte du Ceseda est nécessaire comme l'est la ratification par la France de la Convention Internationale des Droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mais, comme l'indique la lettre ouverte à François Hollande signée par 26 organisations (dont Resf et la Fsu), il y a des mesures urgentes à prendre. Dès aujourd'hui, il faut un moratoire sur les expulsions, libérer tous et toutes les détenu-es en centre de rétention (CRA) et fermer ces centres (dont celui de Oissel) ! Il faut faire cesser les tracasseries administratives (800 euros pour obtenir un titre de séjour, 86 pour un passeport) dans les préfectures et sous-préfectures.

Enfin et surtout, il faut régulariser tous les sans-papiers !

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.